

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale
des territoires et de la mer
du Morbihan

Service Économie Agricole

Affaire suivie par : Laurence CHAUVET
ou Hélène LANDA
Tél. : 02.56.63.74.25. ou 02.56.63.74.14.
courriel : ddtm-cdpenaf@morbihan.gouv.fr

Objet : Commission Départementale de la
Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et
Forestiers (CDPENAF)

Vannes, le 7 août 2019

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Monsieur le maire de Sarzeau
Place Richemont
BP 14
56370 SARZEAU

Monsieur le Maire,

Par courrier du 8 février 2019 reçu le 14 février 2019 vous avez transmis à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) le dossier de modification n°4 du PLU de Sarzeau en souhaitant savoir si la commission se saisit de ce dossier.

Par la présente je vous confirme qu'aucune disposition du code de l'urbanisme ne soumet ce dossier à l'avis obligatoire de la dite commission, qui n'a pas souhaité s'auto-saisir conformément aux dispositions offertes par l'article L112-11 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P. le directeur départemental des territoires
et de la mer,
Le chef de l'unité agronomie et foncier,

Laurence CHAUVET

